

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le huit novembre deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un octobre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absente et avait donné procuration :

Mireille GLORION.

Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Direction générale des services

DÉLIBÉRATION N° 2018_61 DU 08/11/2018

OBJET : rapport annuel 2017 du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Vendée

VU l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : Bruno LEROY, Adjoint au maire

EXPOSÉ

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du Syndicat adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

Ce document retrace les principales actions menées dans le cadre des compétences transférées par la commune membre.

Le rapport d'activité existe en version numérique téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.sydev-vendee.fr/>.

Il est également consultable à la direction générale des services et sera mis à disposition du public à l'accueil après délibération du Conseil municipal.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport d'activité du SyDEV.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- PREND ACTE du rapport annuel 2017 du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Vendée.

Envoyé en préfecture le 14/11/2018

Reçu en préfecture le 14/11/2018

Affiché le

ID : 085-218502342-20181108-2018_61-DE

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 12 novembre 2018

Le Maire,



André RICOLLEAU

Saint-Jean-de-Monts

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.